

DANS CE NUMÉRO :

Qui a payé votre
déjeuner à la ren-
trée? 2

First Class 2

Règle de gestion
RG-04 (frais de
déplacement et
de séjour) 3

Codes perdus? 3

Mobilisation

Au moment d'écrire ces lignes, le représentant du SEHY est au Conseil fédératif de négociation de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour participer à l'une des nombreuses rencontres à venir dans les prochains mois avec la négociation nationale comme sujet de discussion. Si vous avez lu les journaux ces derniers mois, vous aurez compris que le gouvernement au pouvoir s'est déjà largement appliqué à mettre la table pour préparer cette négociation, naturellement dans le but que les résultats finaux lui coûtent le moins cher possible. Un mot revient en boucle de façon incessante : « AUSTÉRITÉ »...

Le samedi 20 septembre dernier, je me suis rendu à Montréal pour participer, avec deux autres représentants du SEHY, à la manifestation contre le projet de loi 3, projet qui, s'il est mis en application,

amènera des reculs importants quant aux retraites des employés municipaux du Québec. En quoi cela nous touche-t-il, nous direz-vous? Cela nous touche en ceci qu'il est écrit dans le ciel que, si le gouvernement réussit à faire avaler cette loi aux employés municipaux, nous serons les prochains sur sa liste.

Il y a en ce bas monde des principes immuables. L'un d'eux, c'est que, si nous souhaitons faire valoir et obtenir les revendications auxquelles nous croyons avoir droit pour l'amélioration de nos conditions de travail et salariales, nous devons être mobilisés. J'ai encore frais en mémoire la journée du 8 juin 2010, où nous étions plusieurs milliers de personnes à Montréal pour manifester notre mécontentement quant aux négociations alors en cours. Comme par magie, ce jour-là, les représentants patronaux s'étaient mis à

rappeler les représentants syndicaux pour régler la négociation alors qu'il y avait des semaines qu'ils ne donnaient plus signe de vie.

La faible participation à la manifestation de samedi me préoccupe. Mais, qui sait, pour se mobiliser, nos membres n'attendent peut-être que la prochaine occasion où nous serons directement touchés pour se manifester. Il est à souhaiter fortement que oui parce que, s'il y a un autre principe immuable, c'est que nous n'aurons rien sans effort.

Salutations syndicales!

Éric Bédard, président





Qui a payé votre déjeuner à la rentrée?

En ce début d'année, quelques situations particulières nous ont été rapportées à propos des frais de repas.

D'abord, lors du déjeuner de la rentrée, les enseignantes et les enseignants d'une école ont accepté de payer leur déjeuner; la direction de cette école ayant été complice de tout cela en mentionnant, notamment, les coupures au niveau de la CSVDC et les finances de l'école qui sont précaires. L'argument du « pas d'argent » aurait été très efficace dans cette école...

A-t-on déjà oublié la [rencontre des directions générales des commissions scolaires qui a eu lieu au Château Montebello](#) et le [colloque sur la gouvernance](#) organisé par la CSVDC? Je désire vous mentionner que ce colloque (*La saine gestion a bien meilleur goût...*) organisé par la CSVDC s'est soldé par une **perte financière de 9 014,27 \$**.

Et il *manque* d'argent dans votre école... Lors de ce colloque, votre direction d'école, si elle était présente, a défrayé **30 \$** pour y assister. Est-ce que chaque direction a pris

vraiment son **argent personnel** pour assister à ce colloque? Permettez-moi d'en douter.

Si la direction de votre école vous assigne, si elle vous oblige à être présent au déjeuner de la rentrée, par exemple, elle doit vous payer votre déjeuner comme le prévoit la règle de gestion RG-04 de la Commission scolaire.

Martin Laboissonnière, représentant des enseignantes et des enseignants du préscolaire et du primaire

First Class

Lors de vos prochains envois par courriel ou lors de vos prochains appels téléphoniques, ne soyez pas surpris si nous vous demandons une adresse de courriel autre que First Class.

Dans un monde idéal, nous cesserions complètement d'envoyer des informations « sensibles » aux membres qui nous questionnent par le biais de

First Class. Ce logiciel appartenant à l'employeur et étant géré par lui, nous préférons jouer de prudence et nous donner les meilleures chances possible de bien vous représenter.

Les informations « d'ordre général » peuvent continuer à être envoyées par First Class. Toutefois, les réponses individuelles (et impor-

tantes) vous seraient transmises, dans un monde idéal, à une autre adresse personnelle de courriel que vous possédez.

Le SEHY n'a aucune confiance en First Class.

Martin Laboissonnière, représentant des enseignantes et des enseignants du préscolaire et du primaire

Règle de gestion RG-04 (frais de déplacement et de séjour)

Une enseignante nous a informés de la problématique qu'elle a eue avec une employée de la CSVDC qui travaille au service de la paye.

L'enseignante en question a réclamé à la CSVDC ses frais de repas, tel que le prévoit la règle de gestion RG-04 de la Commission scolaire, car elle a été assignée à plus de 15 km de son domicile ou de son lieu de travail.

L'employée du service de la paye aurait mentionné à cette enseignante que la CSVDC ne remboursait pas ces frais. L'enseignante lui a demandé depuis quand la Commission scolaire ne remboursait plus ces frais et la

réponse fut : « C'est nouveau ». Sachez qu'il n'y a rien de changé dans la règle de gestion RG-04 de la CSVDC.

Nous vous invitons à réclamer tous les frais auxquels vous avez droit. Oh! Il n'y a pas d'argent dans les écoles, pensez-vous? Nous avons obtenu les réclamations faites, en respect de la règle de gestion RG-04 de la CSVDC, par la direction générale, M. André Messier, et le président de la CSVDC, M. Guy Vincent, lors des années scolaires 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. Nous y avons constaté de nombreuses réclamations de 5 km, le minimum prévu dans la règle de

gestion, pour les différents déplacements effectués. Nous y avons vu aussi de nombreux frais de repas qui ont été réclamés en toute conformité avec la règle de gestion RG-04.

Je vous rappelle que cette règle de gestion s'applique à tous les employés de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ainsi qu'aux commissaires.

Martin Laboissonnière, représentant des enseignantes et des enseignants du préscolaire et du primaire

Codes perdus?

Quelques élèves ont perdu leur code 50 (trouble envahissant du développement) ou 53 (trouble relevant de la psychopathologie). En effet, quelques enseignantes nous ont mentionné que leurs élèves avaient perdu leur code! Voyez-vous, dans les faits, et tel qu'il est prévu à la clause 8-9.03 A) de la convention collective nationale, il appartient à la CSVDC de reconnaître ou non un élève comme élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Or, les élèves qui ont été pondérés une partie de l'année scolaire 2013-2014 ont vu cette pondération disparaître lorsque le MELS a décidé de ne pas les reconnaître comme étant un code 50 ou un code 53. Que peut-il donc se passer pour que la Commission scolaire reconnaisse un élève et que le MELS ne le reconnaisse pas? La raison principale se situerait au niveau de la « paperasse ». S'il manque un document lorsque le dossier de l'élève est envoyé au MELS, les chances sont grandes pour que celui-ci soit refusé.

Pour notre part, il est clair que si la CSVDC a reconnu un élève comme ayant un trouble de psychopathologie (code 53) ou comme ayant un trouble envahissant du développement (code 50) lors de l'année scolaire 2013-2014, elle devrait le reconnaître tout au long de son cheminement scolaire.

Martin Laboissonnière, représentant des enseignantes et des enseignants du préscolaire et du primaire



Pour nous joindre

Présidence

Éric Bédard : ericbedard@sehy.qc.ca

Représentant des enseignants du préscolaire et du primaire : martinlaboissonniere@sehy.qc.ca

Relations du travail

Dominic Campeau : dominiccampeau@sehy.qc.ca

Julie Labrecque : julielabrecque@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30

Téléphone: 450-375-3521

Sans frais: 1-877-293-3521

Télécopieur: 450-375-0407

Site Web du SEHY :

www.sehy.qc.ca

Courriel : info@sehy.qc.ca



Dates à retenir

Conseil fédératif :

- 22, 23 et 24 octobre 2014 à Montréal;
- 10, 11 et 12 décembre 2014 à Laval;
- 4, 5 et 6 février 2015 à Granby;
- 25, 26 et 27 mars 2015 à Laval;
- 22, 23 et 24 avril 2015 à Granby;
- 27, 28 et 29 mai 2015 à Gatineau;
- 17, 18 et 19 juin 2015 à Laval;

Assemblées générales :

- 15 octobre 2014 (extraordinaire);
- 28 octobre 2014;

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à info@sehy.qc.ca.



Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!

*Correction et mise en page par
Marie-Ève Picard*